L'unanimité est telle sur ce point, qu'il aurait suffi de quelques instams pour voter une résolution énergique qui aurait produit plus d'effet sur nos gouvernants que l'action isolée de chacune de nos Chambres de Commerce.

Cette observation faite, nous ne pouvons que féliciter les délégués présents; leur travail de lundi portera ses fruits au grand avantage du Canada, en général, et de notre province, en particulier.

Voici les noms des chambres de commerce et de leurs délégués :

Chambre de Commerce du District de Montréal: MM. Jos Contant. président, J. X. Perreault, L. E. Morin, sr., L. E. Morin, jr., L. J. Boivin, J. O. Joseph, C.R., D. Parizeau, M. A. L. Guillaume Boivin, Alph. Racine, Chas. Desmarteau, Vtc. de la Barthe, D. Masson, L. J. A. Surveyer, C. P. Chagnon, V. Hudon, H. Catelli, H. A. A. Brault, Art. Gagnon.

Montreal Board of Trade: MM. Chs Chaput et Hy. Miles.

Montreal Corn Exchange: M. Alex. McFee.

Chambre de Commerce de Quéreprésentant également les Chambres de Commerce de Fraserville et de Lévis.

Chambre de Commerce de Trois-Rivières: MM. W. E. Lajoie, Président, Geo. Baker et R. W. Wil-

Duclos.

MM. L. T. Trempe, président, et W. I. M. Désy, secrétaire.

Chambre de Commerce de Joliette: M. P. E. McConville, président.

Chambre de Commerce de Valley-10 d: M. Thos. Préfontaine, jr, pré-

Main. jr.

· hambre de Commerce de St. Jean, 🗀 : MM. Jos. Lavoie et D. Godin. · ' '. Ganon.

la séance est ouverte par M. Jos. atant, président de la Chambre Commerce du District de Mont égués et exprime l'espoir que ent soumises pour le plus grand deux heures. en des intérêts vitaux du pays.

Après lecture des lettres de convocation la session est déclarée ouverte et M. Jos. Contant appelle la première question inscrite à l'ordre du jour.

M. Dupré, de Québec, propose, secondé par MM. Chs. Chaput et Hy. Miles que M. Jos. Contant soit élu président de la convention, la proposition est adoptée. Sont ensuite élus : MM. E. H. Dupré et Hy. Miles, vice présidents et S. Coté, secrétaire.

Après quelques minutes d'ajournement, le comité est formé comme suit, sur proposition de M. J. O. Joseph, C. R. et N. E. Lajoie: MM. N. Levasseur, pour Québec; Chs Chaput pour le Board of Trade; L. T. Trempe pour Sorel; L. E. Morin, sr, pour Sherbrooke; Geo Balcer pour Trois-Rivières ; J. X. Perrault pour la Chambre de Commerce District de Montréal ; Jos Lajoie pour St-Jean; E. H. Richer pour St-Hyacinthe; P. E. McConville, pour Joliette; N. Levasseur pour Lévis et Fraserville ; Alex McFee, pour le Montreal Corn Exchange et Thos Préfontaine pour Valleyfield.

M. Contant prit la présidence et bec: MM. E. H. Dupré, Vice-Pré-appela l'attention de la convention sident et N. Levasseur, secrétaire, sur la question d'un tarif préférentiel entre la Grande Bretagne et ses colonies. M. Perreault, secondé par M. J. Duclos, présenta la motion suivante:

Résolu : " Que, pour donner plus d'extension aux échanges et à la consommation des produits princi-Chambre de Commerce de St-paux indigènes dans toutes les par-Hyacinthe: MM. E. H. Richer et T. ties de l'Empire britannique, un droit différentiel de 5 p.c. devrait Chambre de Commerce de Sorel : être adopté par le gouvernement commencer par le commencement impérial et les gouvernéments co- en payant mieux les instituteurs; loniaux en faveur des articles indigènes en opposition à la marchandise étrangère importée.'

bambre de Commerce de Sher-Parizeau, Brault et Trempe. Tous examens et les octrois de diplômes. broke : par la Chambre de Com-soutinrent qu'il est impossible d'é-

hambre de Commerce de Percé, sa motion et à retrancher la mention général, et de la Province de Quéstaté de Gaspé: MM. J. W. Windsor du 5 p.c. La résolution ainsi modist bec en particulier, il est urgent d'éfiée, est adoptée à l'unanimité.

Après l'ajournement, M. Morin a tonnage, qui, selon lui, aurait dû

proposé, secondé par M. Parizeau : " qu'instruction soit donnée aux délégués des Chambres de Commerce de la Province de Québec, de s'opposer à toute proposition tendant à l'obtention d'un tarif préférentiel par le moyen d'une union commerciale ou d'un "Zollverein," ce qui serait préjudiciable aux intérêts du Canada et aux droits déjà existants dans notre pays."

Cette motion est adoptée par l'assemblée.

Sur l'item des chemins de fer à voie étroite, M. McFee a exprimé l'opinion que comme la mère-patrie en favorise la construction dans plusieurs de ses colonies, et principalement dans le Sud de l'Afrique, il est permis de supppser que le Canada, demandant le même privilège, l'Angleterre se rendrait à cette demande.

M. J. Haynes a montré les inconvénients qu'offriraient ces chemins de fer au Canada dont la situation économique diffère des colonies mentionnées; un tel système de chemins ne pourrait être d'utilité ici que pour des intérêts purement locaux et de peu d'importance.

MM. Levasseur et Perreault se prononce aussi contre l'adoption de ce système. Finalement, l'assem-blée décide de favoriser la construction de ces chemins de fer, pour le transport des produits agricoles dans les campagnes.

On passe ensuite à la question de l'éducation commerciale, question qui soulève une très longue discussion. Il serait nécessaire de ce serait le moyen d'attirer dans l'enseignement des jeunes gens instruits qui s'en éloignent faute d'un Une courte discussion suivit; y traitement commerciale. Les déléprirent part: MM. Morin, sr., Miles gués à Londres devront appuyer les Chaput, Dupré. McFee, Levasseur, réformes qui auraient pour but les

La question du service rapide barre de Montréal, savoir M. L. E. tablir un droit préférentiel, par suite souleva une discussion animée. M. des récriminations que les autres Dirpré proposa, secondé par M. Lapays ne manqueraient pas de faire, voie, que, vu les progrès considéra-M. Perreault consentit à modifier bles du commerce du Canada, en tablir une ligne rapide qui sera On décide ensuite que les délé subventionnée par les gouvernegués au congrès de Londres devront ments anglais et Canadien. Les favoriser tout projet tendant à ame vaisseaux de cette ligne devront qui souhaite la bienvenue aux ner l'uniformité dans les connais avoir une vitesse d'au moins 20 sements pour tous pays. L'assem- nœuds, et un tonnage de 10,000 tonsemblée convoquée dans un but blée a voté en faveur de l'abolition nes. Après une discussion très intéamercial saurait mener à bien et des droits de phares des côtes d'An ressante la résolution est adoptée, imptement les questions qui lui gleterre. On a ensuite ajourné à M. Dupré ayant consenti à abandonner ses prétentions au sujet du